

INSEE auvergne



Juin 2004 - N° 18

La Lettre

Part des immigrés dans la population auvergnate : en diminution depuis 25 ans

Les immigrés représentent 4,3 % de la population régionale, proportion inférieure de trois points à la moyenne nationale. Plus d'un sur trois vient du Portugal, toutefois la proportion de ressortissants d'autres pays européens augmente. Résidant moins fréquemment en maison individuelle que l'ensemble de la population régionale, ils vivent le plus souvent dans un logement locatif social. Les immigrés représentent 5 % de la population active régionale et 4,7 % des actifs ayant un emploi. Les femmes sont plus diplômées, mais moins nombreuses que les hommes sur le marché du travail. La population immigrée a vieilli, une personne sur cinq est retraitée.

Marie-Odile DELAVEAU
INSEE

**En 1999,
56 800 immigrés
ont été recensés
en Auvergne**

Étrangers et immigrés ne recouvrent pas les mêmes populations. Est étranger toute personne qui ne dispose pas de la nationalité française. En revanche un immigré est une personne qui est venue s'installer en France en ayant une nationalité étrangère. Après son installation elle peut acquérir la nationalité française. Ainsi un étranger peut être né en France et un immigré peut avoir la nationalité française.

L'Auvergne regroupe 1,3 % de la population immigrée de l'hexagone. Elle représente 4,3 % de la population régionale, soit une part inférieure à la moyenne nationale (7,4 %). Avec une proportion équivalente à

celle constatée dans les régions Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Limousin et Haute-Normandie elle se situe au 15^{ème} rang des régions françaises. En Île-de-France qui occupe le premier rang, la proportion de la population immigrée est le double de la moyenne nationale. Dans cinq autres régions, Corse, PACA, Languedoc-Roussillon, Alsace et Rhône-Alpes le poids de cette population est supérieur à la moyenne nationale et équivaut au double de celui de l'Auvergne. Inversement les régions Poitou-Charente, Basse-Normandie, Pays-de-Loire et Bretagne affichent une proportion de population immigrée voisine de 2 %.

**La part des
immigrés dans
la population
auvergnate
en baisse
depuis 25 ans**

Alors qu'il est stable au niveau métropolitain, le poids des immigrés dans la population auvergnate a perdu un point entre 1975 et 1999. En France le nombre d'immigrés progresse, toutefois, il diminue régulièrement depuis 25 ans en Auvergne. Entre 1990 et 1999 il accuse ainsi une baisse de 6 %, contre une progression de 3 % au niveau métropolitain. Le nombre d'immigrés ayant acquis la nationalité française a augmenté de 11 % en Auvergne entre 1990 et 1999, alors que le nombre d'immigrés ayant conservé leur nationalité d'origine a chuté de 14 %. Cette diminution résulte principalement d'une baisse des arrivées.

Un tiers des 56 800 immigrés recensés en Auvergne a acquis la nationalité française après son installation en France. Cette proportion est identique à celle enregistrée au niveau national.

Seuls les 35 500 immigrés qui ont gardé leur nationalité d'origine sont considérés comme étrangers. À ceux-ci, il faut rajouter 7 400 ressortissants étrangers nés en France pour appréhender la population étrangère recensée en Auvergne.

Au total, ce sont donc 42 900 étrangers qui résident en Auvergne ; leur part dans la population totale régionale a elle aussi, baissé au cours de la dernière décennie, ne représentant que 3,3 % en 1999 contre 4 % en 1990. L'Auvergne, comme d'ailleurs les autres régions, compte moins d'étrangers que d'immigrés. Cet écart est principalement dû aux enfants qui ont opté pour la nationalité française à leur majorité.

Le nombre de Français par acquisition, qu'ils soient nés en France ou à l'étranger, a progressé depuis 1990. En 1999, 35 000 ont été recensés, soit 2,7 % de la population régionale contre 2 % en 1990. La progression de cette population est comparable à l'évolution constatée au niveau national.

L'origine de ces personnes devenues françaises par acquisition est le reflet des vagues successives d'immigration. En Auvergne ce sont principalement des ressortissants portugais, espagnols et italiens. Néanmoins depuis 1990 on observe un mouvement croissant d'acquisition de la nationalité française chez les immigrés originaires du Maghreb.

**Évolution de la population
selon la nationalité et
le lieu de naissance**

**Un net
ralentissement
de l'immigration
en Auvergne**

Nationalité	Lieu de naissance				Ensemble		Évolution France 1990-1999
	Nés en France		Nés à l'étranger		Effectifs 1999	Évolution 1990-1999	
	Effectifs 1999	Évolution 1990-1999	Effectifs 1999	Évolution 1990-1999			
Français de naissance	1 214 231	- 0,6 %	16 723	- 20,3 %	1 230 954	- 1,0 %	+ 3,2 %
Français par acquisition	13 668	+ 91,9 %	21 328	+ 11,3 %	34 996	+ 33,2 %	+ 0,3 %
Étrangers	7 448	- 40,5 %	35 456	- 13,9 %	42 904	- 20,1 %	- 9,4 %
<i>Immigrés</i>			56 784	- 5,9 %			+ 3,3 %
Ensemble	1 235 347	- 0,5 %	73 507	- 9,6 %	1 308 854	- 1,1 %	+ 3,3 %

Source : INSEE - Recensements de la population

**Un immigré sur
trois originaire du
Portugal**

En Auvergne l'immigration a une forte connotation européenne. Globalement, 37 000 immigrés sont originaires d'Europe, soit 65 % d'entre eux.

Cette proportion est supérieure de vingt points à la moyenne nationale. Près de 10 % viennent d'un pays de l'Europe centrale et orientale dont pour moitié des Polonais arrivés comme mineurs avant guerre. Un millier est arrivé d'un pays de l'ex-Yougoslavie.

Portugais, mais aussi Espagnols et Italiens issus de vagues d'immigration plus anciennes demeurent toujours les Européens les plus présents. Ces nationalités des pays latins regroupent plus d'un immigré sur deux dans la région.

Arrivée massivement entre 1960 et 1975, notamment dans l'agglomération clermontoise, la communauté portugaise constitue toujours la première nationalité représentée en Auvergne. En 1999 elle regroupe à elle seule 35 % des immigrés. Même si leur nombre diminue (- 10 % entre les deux derniers recensements), les personnes d'origine portugaise sont bien représentées dans les quatre départements : plus d'un immigré sur trois dans le Puy-de-Dôme, 31 % dans l'Allier, 20 % et 27 % respectivement dans le Cantal et la Haute-Loire.

Moins nombreux, les 11 000 ressortissants d'un pays du Maghreb (4 600 Algériens, 5 400 Marocains et 1 000 Tunisiens) arrivés en plusieurs vagues échelonnées depuis 1962, représentent 19 % des immigrés soit



Vient de paraître :



✓ « L'Année économique et sociale 2013 »

propose un état des lieux complet et actualisé des événements économiques et sociaux qui ont jalonné l'année.

un poids inférieur de 10 points à celui constaté en France métropolitaine. Après les nationalités des pays européens et du Maghreb, les Turcs sont la troisième communauté établie en Auvergne ; 3 500 y résident soit 6 % des immigrés. L'éventail de nationalités présentes sur le territoire auvergnat s'est élargi. En 1999, trente-neuf nations issues des quatre continents sont représentées en Auvergne par plus de cent personnes, contre vingt-quatre en 1990. Les séjours effectués par les cadres « Michelin » auprès de leur maison mère expliquent la présence des américains dans ce panel. Les facultés clermontoises et l'attractivité qu'elles exercent sur les jeunes ressortissants étrangers notamment ceux des anciens pays d'Afrique francophone expliquent aussi la présence de certaines nationalités. Ainsi un tiers des 1 200 immigrés issu d'un pays africain anciennement sous administration française, est étudiant.

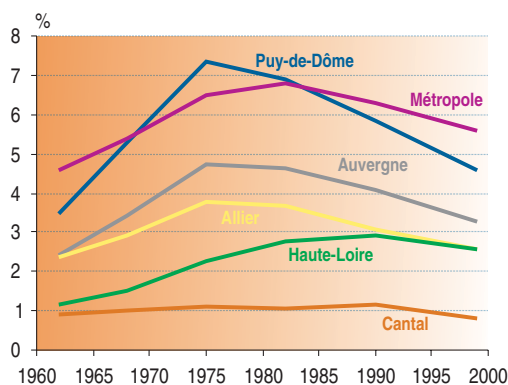


Plus de la moitié des immigrés vivent dans le Puy-de-Dôme

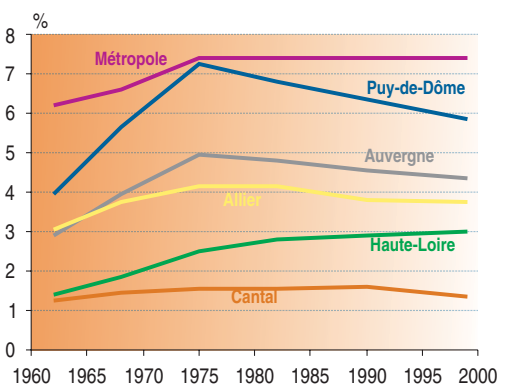
Les points d'ancrage de la population immigrée sont, comme sur le territoire national, les zones industrialisées et urbanisées. Huit immigrés sur dix vivent ainsi dans une agglomération. Ils représentent 6 % de la population urbaine auvergnate. Plus d'un tiers des immigrés auvergnats (20 500 personnes) résident dans l'agglomération clermontoise où ils constituent 8 % de la population totale. Leur poids est important dans les secteurs très industrialisés comme La Monnerie-le-Montel : 550 immigrés (13 % de la population), Saint-Georges-de-Mons où se situent les aciéries Aubert-et-Duval : 500 immigrés (12 % de la population) et Thiers : 1 400 immigrés (9 % de la population). Tous les pôles d'emploi ruraux industriels comme Dompierre-sur-Besbre,

Brioude et Sainte-Sigolène ont une population d'immigrés qui avoisine 6 % de la population. Après l'agglomération de Clermont-Ferrand c'est dans celle de Montluçon, caractérisée par une forte présence portugaise, que les immigrés sont les plus nombreux, avec 6 % de la population (3 800 personnes). Ils sont près de 2 500 à vivre dans les agglomérations du Puy-en-Velay et de Vichy où ils constituent 5 % de la population. À Moulins (4 %) et surtout Aurillac (2 %) les immigrés sont moins présents. L'établissement de la population immigrée sur le territoire auvergnat est lié au poids démographique du monde urbain. Les deux tiers des immigrés vivent dans le Puy-de-Dôme, représentant 6 % des habitants. Ils sont moins présents dans l'Allier et en Haute-Loire, départements pour lesquels leur proportion dans la population, respectivement 3,7 % et 3,0 % reste en deçà de la moyenne régionale. Dans le Cantal seul 1 % de la population est d'origine immigrée.

Part de la population étrangère dans la population totale



Part de la population immigrée dans la population totale



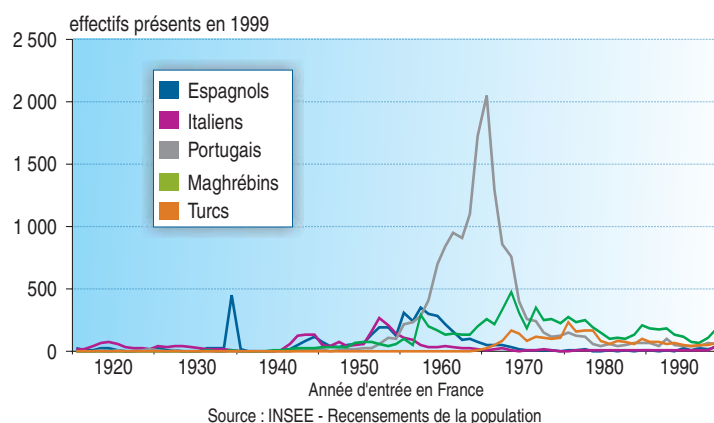
Source : INSEE - Recensements de la population

Baisse régulière de la part des populations immigrée et étrangère dans la population auvergnate depuis 1975

L'âge de la population immigrée lié au rythme des vagues d'immigration

Les principales vagues d'immigrations en Auvergne

Un immigré sur quatre recensé en 1999 est âgé de 60 ans ou plus, avec des différences d'âge très nettes selon le pays d'origine.



C'est parmi les populations arrivées avant guerre que le vieillissement est le plus accentué, plus de la moitié des Espagnols et des Italiens ont dépassé 60 ans.

Les Portugais, constituant une deuxième vague d'immigration sont plus jeunes, 20 % d'entre eux sont âgés de 60 ans ou plus et près de la moitié a entre 40 et 60 ans.

Les Maghrébins et surtout les Turcs, issus d'une vague d'immigration plus récente encore, sont plus jeunes, respectivement 17 % et 3 % ont plus de 60 ans.

Ces personnes arrivées dans les années 70 atteindront l'âge de la retraite dans une dizaine d'années. Actuellement 40 % des Maghrébins et 30 % des Turcs ont entre 40 et 60 ans.

Par ailleurs, l'Auvergne devient terre d'immigration pour les retraités du Nord de l'Europe. Parmi les immigrés arrivés depuis 1990, 5 % ont plus de soixante ans.

Ce pourcentage double pour les ressortissants de certains pays, notamment le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

La moitié des ménages immigrés propriétaire de son logement

Les ménages immigrés recensés en 1999 sont moins nombreux que l'ensemble des ménages auvergnats à occuper une maison individuelle. Là encore, le pays d'origine est un paramètre déterminant : près d'un ménage sur quatre originaire d'un pays d'Europe, avec une forte proportion de Portugais, réside en maison individuelle contre seulement un ménage sur dix originaire du Maghreb. Cette répartition des ménages selon le pays d'origine se retrouve dans les mêmes proportions pour le statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire). La moitié des ménages immigrés est propriétaire de son logement, part relativement

proche de la moyenne régionale (six ménages auvergnats sur dix sont propriétaires). Dans le secteur HLM, les immigrés sont deux fois plus représentés que l'ensemble des ménages auvergnats. Les situations sont contrastées selon les nationalités, ainsi 54 % des Turcs et 55 % des Marocains vivent dans des logements appartenant à un organisme HLM contre 15 % des ressortissants européens.

Le nombre moyen de personnes par logement, s'il varie peu d'un département à l'autre (2,7 dans l'Allier et 3,1 dans le Puy-de-Dôme), enregistre des différences sensibles en fonction de la nationalité, allant jusqu'à 4,3 personnes par logement pour les Turcs et dans une moindre mesure pour les Marocains. Espagnols et Italiens sont beaucoup moins nombreux par logement.

Les jeunes femmes beaucoup moins actives que leurs homologues auvergnates

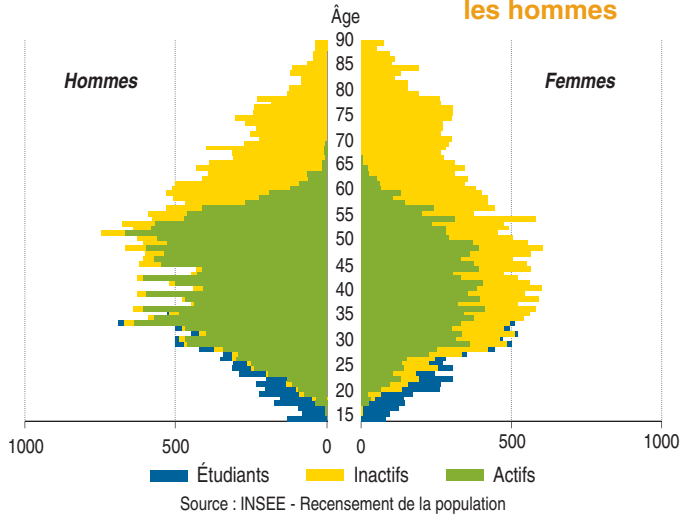
Le niveau d'études des immigrés de 15 ans ou plus en Auvergne tel qu'il ressort du recensement de 1999 est faible : 42 % ont arrêté leurs études après l'école primaire.

Néanmoins, l'analyse du niveau d'études est délicate, d'une part car il s'agit de données déclaratives et d'autre part en raison

de la non-équivalence de certains diplômes obtenus dans le pays d'origine. Dans la tranche 15-39 ans ce pourcentage s'atténue, les immigrés sont moins nombreux (10 % seulement), à avoir quitté l'école sans diplôme.

La moitié des effectifs de cette tranche d'âge possède un CAP ou un BEP et 40 % ont un niveau de classe de seconde ou plus.

Les immigrés selon leur situation



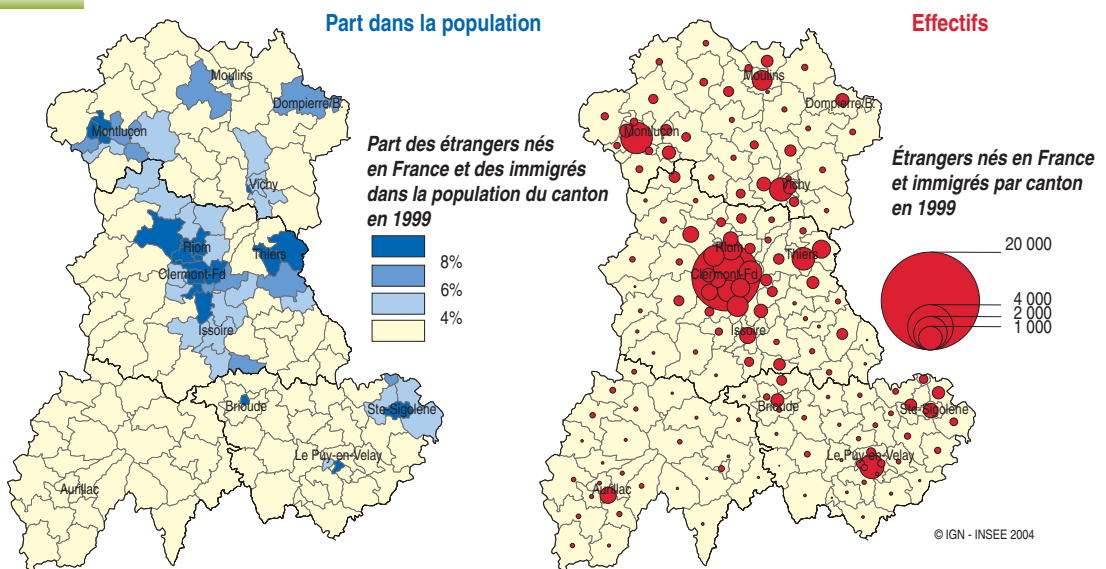
Des jeunes femmes mieux diplômées mais moins actives que les hommes

Parmi les jeunes de 15 à 29 ans, plus du quart a le niveau du baccalauréat avec une majorité de femmes : 31 % d'entre elles, contre 25 % des jeunes hommes. Ce phénomène est d'ailleurs identique pour l'ensemble de la population. Ainsi les jeunes femmes immigrées sont plus diplômées que les jeunes hommes mais elles se dirigent moins vers le marché du travail. Chez les 18-29 ans deux tiers des jeunes hommes immigrés ont ou recherchent un emploi, contre seulement 46 % des jeunes femmes. Dans cette classe d'âge, 27 %, soit plus d'une sur quatre, ne sont pas entrées sur le marché du travail et sont comptabilisées comme inactives. Seules 7 % des jeunes femmes françaises de même âge sont dans cette situation.

En 1999, 29 000 immigrés actifs, ayant un emploi ou non, résident en Auvergne, soit 5 % de la population active régionale. Ils sont 24 000 à occuper un emploi ; 5 000 se sont déclarés sans emploi (17 %). Ce pourcentage élevé, basé sur de simples déclarations (du bulletin individuel du recensement de la population) ne correspond pas à un véritable taux de chômage, mais indique que la population active immigrée est particulièrement confrontée au problème du sous-emploi. Ce constat relève essentiellement du type d'emploi occupé. La proportion des immigrés ouvriers ou employés (73 %) est ainsi plus de deux fois supérieure à la moyenne régionale (30 %) dans les deux catégories les plus touchées par le chômage. Les femmes sont plus encore affectées par cette difficulté. Entrée sur le marché du travail, près d'une femme active sur quatre se déclare au chômage. La population immigrée occupe des emplois dans des secteurs bien spécifiques. Plus de la moitié des femmes travaillent dans les services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale, tandis qu'une majorité des hommes exercent une activité dans les industries de biens intermédiaires et dans la construction.

Étrangers nés en France et immigrés

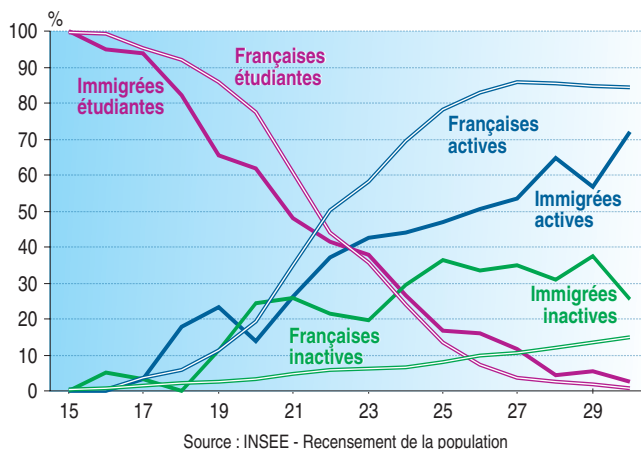
Concentration sur les espaces urbains



Comparaison entre les situations des femmes françaises et immigrées en Auvergne

* actives : ont ou recherchent
un emploi

* inactives : n'ont pas d'emploi
et n'en recherchent pas



Entre 15 et 29 ans la situation des jeunes hommes immigrés est similaire à celle des jeunes hommes français du même âge : mêmes proportions d'étudiants, d'actifs et d'inactifs. En revanche, on observe de fortes disparités dans cette tranche d'âge pour les jeunes femmes. Par rapport aux jeunes françaises, les jeunes immigrées se reportent en effet beaucoup moins sur le marché du travail.

Définitions

Les étrangers et les immigrés sont deux catégories de population définies différemment.

La **population étrangère** est constituée de personnes résidant en France et qui possèdent une nationalité autre que française.

La **population immigrée** est composée de personnes nées étrangères dans un pays étranger. Ainsi, une personne continue d'appartenir à la population immigrée même si elle devient française ; on parlera alors d'immigré français par acquisition. Les enfants nés de parents immigrés ne font pas partie de la population immigrée. Par contre, les étudiants étrangers venus faire leurs études en France appartiennent à la population immigrée.

Les **Français par acquisition** sont nés soit à l'étranger, soit en France, mais seules les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrés.

La législation définit les règles d'acquisition de la nationalité, qui ont évolué dans le temps. La loi du 16 mars 1998 permet notamment à tout enfant né en France de parents étrangers d'acquérir de plein droit la nationalité française à sa majorité, sous la condition d'avoir vécu au moins 5 ans en France entre 11 et 18 ans. Des mineurs étrangers ont pu être déclarés « à tort » Français au recensement.

Sources : Le recensement de la population permet d'appréhender finement les populations étrangères et immigrées résidant en France. Les résultats de cette étude sont issus de l'exploitation complémentaire du recensement de la population basée sur les déclarations recueillies dans un questionnaire individuel.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le FASILD (Fond d'Aide et de Soutien à l'Intégration et à la Lutte contre les Discriminations) et l'INSEE. Elle précède la publication d'un Atlas des populations immigrées, prévue au 1er trimestre 2005.

3, place Charles de Gaulle - BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09

Directeur de la publication
René JEAN
Directeur régional de l'INSEE

Rédacteur en chef
Nicole THOMAS

Composition et mise en page
INSEE

Vente et abonnement
Tél. : 04 73 19 78 73
Prix au numéro : 2,2 €
Abonnement annuel :
- France : 11 €
- Étranger : 13 €

En complément, abonnez-vous à :
✓ INSEE Auvergne « Les Dossiers »
Prix au numéro : variable
Abonnement annuel :
- France : 35 €
- Étranger : 43 €

À l'ordre du régisseur
des recettes de l'INSEE

www.insee.fr/auvergne
Toutes les publications accessibles en ligne

Création maquette
CRÉATONE

Impression
Imprimerie IMC

Crédit photos
INSEE Auvergne

ISSN : 1633-2768
Dépôt légal :
2eme trimestre 2004

© INSEE 2004
Code SAGE : LET041812